

Communauté de
Communes

« Loire Semène »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMÈNE »
DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux,
le treize décembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 21

Excusés représentés : 9

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 07 décembre 2022

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
Mme GINET, M. GIRODET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE,
M. VIAL, Mme VILLEVIELLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. HAURY
M. HAURY : Pouvoir donné à M. GIRODET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU
Mme ROYON : Pouvoir donné à M. BOMPUIS

EXCUSEE :

Mme TARERLAT

Madame Anne VINSON a été élue secrétaire de séance.

n° 20221213_D_157

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Général : Décision
Modificative n° 4

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n° 4 du Budget Général dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-joint concernant :

- L'inscription d'un montant de 1 100 € pour les admissions en non-valeur équilibrée par une diminution des dépenses imprévues.

- Un ajustement des crédits pour la comptabilisation des écritures d'amortissement des immobilisations d'un montant de 3 000 €, et une diminution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin d'assurer l'équilibre entre sections.

- Un ajustement des crédits pour la comptabilisation des écritures d'amortissement des subventions d'un montant de 2 000 €, et une augmentation du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin d'assurer l'équilibre entre sections.

- L'augmentation du montant des travaux en régie de 43 900 € équilibrée par le virement de la section de fonctionnement.

- Un ajustement des dépenses d'investissement :

Une augmentation des dépenses :

* de l'opération n°112 « EP – Avenue du Pont - ASL » suite à l'avenant validé en Conseil Communautaire du 12 Juillet 2022 et en prévision de l'actualisation des prix du marché pour un montant total de 13 000 €,

* de l'opération n°22 « Musée de la Faulx Pont Salomon » suite à l'avenant validé en Conseil Communautaire du 12 Juillet 2022 et en prévision de l'actualisation des prix du marché pour un montant total de 22 800 €,

Une diminution des dépenses d'investissement de l'opération n°140 « EP - Rue des Ribbes – ASL » suite à l'avenant négatif validé en Conseil Communautaire du 12 Juillet 2022 pour un montant de 27 500 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :



- L'inscription en recette de fonctionnement d'un montant de 33 900 € au titre de l'acompte de la dotation « filet de sécurité inflation »,

- L'inscription en recette d'investissement d'un montant de 20 000 € au titre de la taxe d'aménagement reversée par les Communes,

- Ces inscriptions permettent une baisse du recours à l'emprunt de 45 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 4 du Budget Général.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président

Frédéric GIRODE

